

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 5 (1860)
Heft: 6

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

d'apporter à l'avenir dans l'organisation d'un semblable service, pour réunir toutes les chances possibles de succès.

Ces améliorations ont été exposées dans un rapport spécial adressé par M. Lair à M. le directeur de l'administration.

En terminant cette note, le chef de la mission est heureux de remercier l'administration de la guerre, du concours qu'elle en a reçu et de déclarer que les rapports entre ses fonctionnaires et tous les chefs des divers services militaires et administratifs, n'ont pas cessé un seul instant d'être parfaits.

Paris, le 20 novembre 1859.

L'Inspecteur général, chef du service télégraphique de l'armée d'Italie.

C. LAIR.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

L'école fédérale pour les instructeurs d'infanterie qui a commencé à Bâle le 4 de ce mois et qui finira le 31, est fréquentée par 14 officiers et 34 sous-officiers; elle est sous la direction de M. le lieutenant-colonel fédéral Wieland, de Bâle. On a adjoint à cet officier supérieur, pour les divers cours qui se donnent, MM. le colonel Hofstetter, de St-Gall, le commandant Stadler, de Zurich, le commandant Wüger, de Thurgovie, le major Schneider, de Bâle, le major Kapferer, de Zurich, le capitaine d'état-major van Berchem, de Genève, le capitaine Ducret, de Vaud, et le lieutenant Ribl, de Thurgovie.

A cette occasion, on nous signale un singulier arrêté du Conseil fédéral au sujet des instructeurs d'infanterie, sur lequel nous reviendrons plus tard.

La commission nommée pour revoir le *règlement du service de campagne* a terminé son travail; le département militaire fédéral est chargé de faire imprimer ce règlement et de l'expédier aux cantons, afin de l'introduire dans l'armée fédérale; il sera en vigueur provisoirement jusqu'au 31 décembre 1861.

Neuchâtel. — Le département militaire a publié le tableau des services et écoles pour les troupes cantonales pendant l'année courante, duquel il résulte qu'outre les écoles de recrues, exercices locaux de landwehr, etc., les corps suivants devront être mis sur pied, savoir :

- I. *Artillerie.* Batterie n° 24, 21 jours à Brugg (rassemblement de troupes).
Batterie n° 52, 12 jours à Bière (cours de répétition).
- II. *Cavalerie.* Compagnie n° 6, 4 jours à Colombier (cours de répétition).
- III. *Carabiniers.* Compagnie n° 14, 9 à 12 jours à Colombier (cours de répétition).
— n° 64, même service.
— n° 17, 3 jours à Colombier (exercices de tir).
- IV. *Infanterie.* Bataillon n° 23, 6 à 12 jours à Colombier (cours de répétition).

Le docteur *Gustave Virchaux* a été nommé le 28 février dernier médecin adjoint de bataillon, avec rang de premier sous-lieutenant. (L. S.)

Vaud. — Un beau détachement de 350 recrues d'armes spéciales a fait son entrée à l'école militaire à Lausanne le 5 mars. Le 14 est entré le premier détachement de grenadiers et de chasseurs. A l'occasion de ces deux casernements, on a pu de nouveau constater l'insuffisance et la mauvaise disposition de nos casernes. Il est de toute nécessité que le Conseil d'Etat prenne sérieusement en mains les projets d'agrandissement qui sont depuis plusieurs années sur le tapis.

— Dans le compte-rendu que nous avons donné dernièrement des travaux de la commission législative militaire, une faute typographique a fait omettre le nom de M. le commandant de bataillon Aubert parmi les six membres de la majorité qui se sont prononcés pour le maintien de notre infanterie d'élite à l'effectif actuel.